

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	cadre reserve a l'autorite environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
29/07/2022	08/09/2022	G-2022-010057
Résidence Alfred NAKACHE 29200 BREST (F logements collectifs)	1. Intitulé du projet PERMIS D'AMENAGER déposé le 24 mai 2022) 1	19 lots individuels + 1 macro lot (29/30
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des	s) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	FONCIER CONSEIL	
	GUILLOU Hervé, Directeur de l'Agence de BF	DECT
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	GOILLOO HEIVE, Directedi de l'Agence de Br	AE31
RCS / SIRET 7 3 2 0 1 4 9	6 4 0 0 9 5 9 Forme juridique	SNC
7 3 2 0 1 4 7	Tomic joinique	,
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	ez à votre demande l'annexe obligatoire au des seuils et critères annexé à l'article R. dimensionnement correspondant du projet	
	Caractéristiques du projet au regard d	es seuils et critères de la catégorie
N° de catégorie et sous-catégorie 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'e Superficie de l'assiette du projet : 11307 m² (< Surface de Plancher maximale : 5220 m² (< 10 Projet en deçà des seuils fixés à l'annexe de l'a l'Environnement Demande d'examen cas par cas en applicatio 2022 à l'initiative du Service Urbanisme instru 019 22 00003)	< 50 000 m ²). 000 m ²) article R 122-2 du Code de n du décret N° 2022-422 du 25 mars
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être anneyées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 c	du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent		do formolarie
Lotissement, aménagements de voiries et		n immeuble de logements collectifs

4.2 Objectifs du projet Aménagement d'un quartier d'habitations (logements individuels 19 et collectifs 29 à 30) en respect des orientations du PLUI et s'intégrant à son environnement urbain (présence de deux garages de concession automobiles au nord et au nord-ouest du projet, quartiers résidentiels à l'est et au sud séparé par des voiries communales) et naturel par la prise en compte des éléments paysagers et écologiques du site.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Division parcellaire,
Terrassements pour création de réseaux,
Aménagements de voirie,
Aménagements paysagers (reconstitution de talus plantés d'essences bocagères locales, création de haies d'essences variées en façade des lots donnant sur la voirie créée)
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Lieu d'habitation pour une cinquantaine de foyers. Voirie de bouclage permettant la desserte des logements.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).						
Permis d'Aménager (PA 029 019 22 00003) en cours d'instruction						
Dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, à transmettre en préfecture						
458		1 91/ 1				
	projet et superficie globale de l'opération - précise leurs caractéristiques	Valeur(s)				
Surface totale du projet : 11 307	•	m²				
Surface de plancher maximale du proje Nombre de logements : 49	t: 5220	m ² logements				
A & Localization du proint						
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>4</u> <u>8</u> °	37'66"616 Lat 4°54'54"840				
d'implantation		<u> </u>				
Rue Alfred NAKACHE 29200 BREST	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),					
	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à					
	l'article R. 122-2 du code de					
	l'environnement :					
	·	'"_ Lat°'"_ '"_ Lat°'"_				
	Communes traversées :	Lui				
J	oignez à votre demande les annexes n° 2 e	à 6				
4.7 Stagit it d'une modification/extens	ion d'une installation ou d'un ouvrage existant '	? Oui Non X				
4.7.1 Si oui, cette installation of	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalu	ration Oui Non				
environnementale ?		Non				
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre						
indiquez à quelle date il a été aut						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Classement sonore des routes - Catégorie 3 (100 mètres)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Zone non concernée Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	X		Périmètre de Protection du captage de Questéria (Périmètre B)
Dans un site inscrit?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			Voir Eléments cadres du Dossier de DECLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU (Annexe 11). Infiltration des EP à la parcelle privilégiée.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Enlèvement de déblais excédentaires
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	\boxtimes		Empierrement des voiries
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	
			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?			Terrain à l'état de friche suite à déprise agricole, classés en zone d'urbanisation (cf PLU de Brest Métropole)
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Accès véhicules aux logements par voie de desserte interne. Déplacements piétons vers arrêts des lignes de transports en commun: bus au droit du site, tramway à 150 mètres.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Eclairage Public des chaussées à créer. Eclairage public existant des voies environnantes
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Sur-verses de sécurité des deux ouvrages de gestion des eaux pluviales: - un raccordement au réseau existant au droit du projet - une sortie par drain Ø200 sur fossé existant au droit du projet Gestion des Eaux pluviales par infiltration (Dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau en annexe 11)
	Engendre-t-il des effluents ?	X		Eaux Usées : projet connecté au Réseau d'Assainissement collectif public
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
, ropolation			X	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi s ? Non X Si oui, décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi	ées au	ı 6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	quels :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effe
négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joind
une annexe traitant de ces éléments) :

Divers principes sont pris en compte dans le projet :

- orientation du bâti favorisant l'apport solaire,
- renforcement de la trame bocagère par l'implantation de haies en limite de voies (murs de clôtures interdits)
- voirie interne hiérarchisée et calibrée de manière à limiter l'imperméabilisation des sols (voirie mixte à priorité piétonne)
- parkings publics en revêtement perméable (pavé à joints enherbés)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude des potentialités écologiques (annexes 9 et 10) réalisée par M. Thierry COIC (Consultant Environnement) démontre l'impact limité du projet.

Le plan d'aménagement est pensé de manière à limiter ces impacts (recul des zones de constructions/talus, percée du talus central sur un linéaire limité et à l'endroit le moins dense voire sans arbustes, création de haies en façade des lots donnant sur la voie par l'aménageur sur un linéaire de 295 mètres...).

Le site du projet est entouré sur sa quasi totalité (sauf sur un linéaire de 70 mètres à l'ouest) d'une zone déjà urbanisée. La situation géographique du projet à proximité directe des transports en communs permet de favoriser les déplacements doux.

8. Annexes

8	3.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Zonage PLUI

Annexe 8 : Orientations d'Aménagement et de Programmation

Annexe 9 : Potentialités écologiques (Thierry COIC)

Annexe 10 : Photos annexées au rapport de Thierry COIC

Annexe 11 : Eléments cadres du Dossier de Déclaration au titre de la Loi sur L'Eau (non transmis à ce jour à la Police de l'Eau)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à GOUESNOU

le, 29/07/2022

Signature